



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 18 juin 2013

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 18h30

Appel: 41 membres présents, 13 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Pierre-François Charmillot
	Robert Damond
	Dimitri Deyhle
	Fabio di Sanza
	Nicolas Mivelaz
	Carmelo Nicolo
	Valérie Schlup Mantzouranis
	Jürg Schmutz
	Lucette Schmutz
	Arlette Thentz
	Laurent Théodore
	Paul Veyrassat
	Dominique Vanthier
Non Excusé	
	David Savelli

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 17.
4. Election du bureau du Conseil Communal 2013-2014.
5. Election d'un membre de la Cogest.
6. Dépôt du préavis municipal N° 43 – Adoption des statuts du SDIS « Etraz Région ». Nomination de la commission ad hoc.
7. Dépôt du préavis municipal N° 44 – Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et la transformation de l'ancienne cure de Rolle. Nomination de la commission ad hoc.
8. Préavis municipal N° 42 – Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
9. Adoption des comptes 2012. Rapport de la Cofin.
10. Rapport de gestion 2012. Rapport de la Cogest.



11. Motion P. Bréchon « Pour une participation au financement futur du Centre aquatique de Morges ».
12. Postulat C. Hochstrasser « Cours de sensibilisation des enfants à vélo ».
13. Postulat I. Guisan « Débat public organisé par la Municipalité avant la mise à l'enquête publique de plans de quartier ».
14. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 18h30 par la Présidente qui commence par annoncer l'ordre du jour modifié par l'ajout des points 4, 5, et 13. Ce nouvel ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2013.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente évoque un courrier collectif relatif à la taxe au sac, au ramassage des ordures, aux ecopoints et à l'extension des heures d'ouverture de la déchetterie, et en lit quelques extraits.

Elle annonce ensuite avoir reçu deux lettres de démission de conseillers; celle de M. Robert Damond et celle de M. Fabio di Sanza.

La troisième communication concerne la modification de la loi sur les communes qui requiert un nouveau règlement du Conseil communal basé sur cette nouvelle loi, ceci d'ici au 1er janvier 2014. Une commission consultative dont la tâche sera d'élaborer ce nouveau règlement va donc être nommée avec pour membres les conseillers suivants: Mmes Bermejo Dubois, Choulat Pugnale, Schlup Mantzouranis, Schmutz et M. Peter.

En ce qui concerne la nomination de la commission consultative de l'énergie, les propositions suivantes ont été reçues; MM. Buvelot, Théodore, Vanthier.

3. Communications de la Municipalité.

M. Paley demande si des détails en relation avec le point 2 des communications peuvent être apportés et quelles sont les mesures qui seront présentées à la population. Est-ce que le point 3 des communications fera l'objet d'un préavis ou n'est-il là qu'à titre d'information? Pour le point 5, il espère que la programmation du logiciel de gestion Phisa-Plan ne fera pas prendre deux ans de retard au traitement de sa motion. Pour terminer, par rapport au point 6, il aimerait avoir une vision des dépenses avant et après afin de savoir si on dépense plus ou moins sur les loyers.

Mme Tecon explique que des travaux et bilans ont été effectués dans le cadre de mesures d'énergies des bâtiments communaux, et la commission nommée va tabler sur différentes actions. Le CECV dans lequel la commune s'est lancée est à bout touchant, et il ne reste qu'à faire valider les actions par la commission, sachant qu'elles le sont déjà par la Municipalité.

Dans le cadre de l'aide au subventionnement, le 50% du bilan énergétique d'une vingtaine de maisons particulières sera accordé entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. Pour le bâtiment communal de la Grand Rue 44, la commune établira également un bilan énergétique.

M. Goël répond à la question "point 5" de M. Paley en expliquant que l'introduction des données dans le nouveau logiciel est en cours, et que des données concrètes seront apportées déjà lors de la prochaine séance de septembre. La Cofin aura la primeur des informations relatives à ce nouvel outil de gestion des dépenses. Pour le point 6, il rappelle qu'il est précisé dans les communications municipales que pour les services de la police le dépassement de loyer sera d'environ Fr. 10'000.-. Des informations plus complètes pour l'ensemble de ces locaux, qui seront en principe occupés dès



le mois d'août, seront transmises après répartition entre l'ASPAIRE, l'ARAERE, etc....

M. Echenard informe qu'au vu des 46% de déchets en moins, une tournée de ramassage va être supprimée d'ici à fin août, et cette tournée supprimée sera compensée par une récolte de déchets méthanisables chez l'habitant ou dans les immeubles PPE, ceci sans augmentation de la taxe forfaitaire. Cela permettra également de répondre à certains courriers de citoyens rollois qui demandent des points de ramassage de déchets verts. Un tous ménages sur ce sujet sera bientôt distribué; les personnes intéressées n'auront qu'à acheter le container brun adéquat. Les écopoints seront eux améliorés.

Tracé du bus Car Postal N° 836: dans le sens Gland – Rolle, la Municipalité a abandonné le projet de faire entrer le bus par le sens unique de l'avenue Général-Guisan. Le bus passera par les arrêts «Baccara» et «Déchetterie». Trois lignes de bus se rendront donc à la déchetterie depuis le mois de décembre. Les élèves seront déposés à l'arrêt « Uttins – Maupas » et se rendront à pied au Martinet. Amélioration de la piste cyclable et du sentier piéton entre l'avenue de Beaulieu et l'avenue Général-Guisan.

Les travaux pour la zone 30 à l'avenue de Beaulieu direction les Uttins ont débuté.

Rue des Quatre-Communes: un chemin sécurisé juste après l'entrée du Rosey a été installé; les piétons peuvent marcher sur le mur qui longe le Rosey sur environ 400 mètres après avoir gravi les quelques marches d'une passerelle sécurisée.

Parking Au Parc: 93 places à disposition dès fin juin et selon planning. Durée limitée à 2 heures entre 07h00 et 19h00 du lundi au dimanche. Les buttes de terre liées aux travaux d'excavation resteront en place et seront engazonnées afin de préserver la matière végétale.

Chantier Grand Rue: Giratoire Châtelain-Grand Rue. Prochainement, modification du trafic et pose de l'enrobé sur la partie sud, régulation du trafic par feux routiers, trafic difficile dans le secteur.

Ruelle des Halles: un éclairage conforme au Plan lumière y a été posé mais ne donne pas vraiment satisfaction, cet éclairage est à nouveau à l'étude pour amélioration. Trois planches d'essai avec différents granits seront posées vers fin août à la ruelle des Halles pour le choix final et validation à la fin de l'hiver.

Contrôle de gaz: le contrôle de routine a décelé une vingtaine de fuites réparties le long de la Grand Rue. Des travaux sont nécessaires en urgence et ont déjà commencé afin de pouvoir assurer la sécurité des riverains.

M. Goël informe qu'une séance de l'ASPAIRE s'est tenue le jour précédent avec l'ensemble des 12 communes concernées (syndics, municipaux des écoles et membres de l'association) concernant le financement des futurs investissements scolaires. Il rappelle que l'ASPAIRE finance la construction du collège de Gilly pour 14 mios, la rénovation des bâtiments ABC du collège du Martinet à Rolle pour 12 mios et la construction des bâtiments DE du collège du Martinet à Rolle pour environ 30 mios, le tout à hauteur de 56 mios. Ce montant sera atteint en 2015 lorsque les constructions seront réalisées. Concernant ce financement et en particulier celui de Rolle de 30 mios, si la commune doit l'assumer cela impliquerait d'augmenter le plafond d'endettement, mais d'autres solutions ont été envisagées car la commune est solidaire pour 40% de ces 30 mios. La part de la commune est donc de 12 mios et il y a la possibilité que ce soit l'ASPAIRE qui la finance, avec pour corollaire le fait que ce bâtiment deviendrait sa propriété, tel que c'est le cas du collège de Gilly. Le syndic propose d'en discuter avec la Cofin et les chefs de groupes lors d'une séance à fixer avant les vacances d'été.

Mme Rea demande, à propos de la piscine du Martinet, s'il est possible de prévoir une ouverture au public le samedi matin.

Mme Byrne Garelli répond que l'accès de la piscine est réservé également le samedi matin et elle recommande de s'inscrire aux activités des groupes qui s'entraînent par exemple à l'aquagym ou au sauvetage.

4. Election du bureau du Conseil Communal 2012-2013.

Les candidatures sont les suivantes:



Présidence: Mme Laurence Bermejo Dubois (Vert lib')

1^{ère} vice-présidence: (UDC) vacante

2^e vice présidence: Mme Pascale Vollenweider (PLR)

Eu égard au désistement de M. Hochstrasser, il sera procédé à l'élection de la vice-présidence lors de la séance de septembre 2013, ceci ayant été validé par la majorité du Conseil.

M. Schatzmann en profite pour suggérer que le bureau se penche sur la question du tournus car pour les groupes faiblement représentés, le fait de présenter un membre à la présidence peut être un problème.

M. Micello informe que la présidente a pris ce jour contact avec les chefs de groupes afin de les informer de cette vacance et qu'une réunion entre les différentes parties concernées est prévue.

Il est ensuite procédé à ces élections à bulletins secrets et de manière individuelle, avec pour résultats:

Présidence: 39 bulletins remis, 39 bulletins rentrés; 34 voix Mme Bermejo Dubois, 4 blancs, 1 nul. Mme Bermejo Dubois est élue à la présidence.

2^e vice-présidence: 39 bulletins remis, 39 bulletins rentrés; 37 voix Mme Vollenweider, 1 blanc, 1 nul. Mme Vollenweider est élue à la 2^e vice-présidence.

Election des scrutateurs: se présentent Mme Arlette Thentz et M. Fernand Gigon qui sont élus à la majorité.

Election des scrutateurs suppléants: se présentent Mme Monique Choulat Pugnale et M. Jamal Laksiri qui sont élus à la majorité.

5. Election d'un membre à la Cogest.

M. Robert Damond, démissionnaire, est remplacé par M. François Monod qui est élu à la majorité.

6. Dépôt du Préavis municipal N° 43 - Adoption des statuts du SDIS « Etraz Région ». Nomination de la commission ad hoc.

Mme Rea, présidente; M. Walter, rapporteur ; MM. Dos Santos, Maeder, Micello, Beck, Savelli, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt du Préavis municipal N° 44 - Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et la transformation de l'ancienne cure de Rolle. Nomination de la commission ad hoc.

Mme Ehrwein Nihan, présidente; M. Roland, rapporteur ; Mme Vollenweider, MM. Beck, Buvelot, Rosset, Schatzmann, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

8. Préavis municipal N° 42 – Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, puis la présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley déplore que la Cofin ne se soit pas penchée sur ce préavis et sur ses conséquences financières.



M. Bréchon souligne que dans le rapport se trouvent des éléments de réponse intéressants, par exemple la rentrée financière équivalente à 8 mois pour 3 plans de quartier; Schenk, Sous Bellefontaine et Buttes/Jardins A et B. Il ne faut pas prendre ce montant à la lettre car cela peut également représenter des échanges ou des cessions de terrains.

M. Peter ajoute que la Cofin en a parlé en séance et que décision a été prise de laisser la commission fonctionner en autonomie.

M. Schatzmann indique qu'aucune dépense n'étant induite, la Cofin n'est pas concernée.

La présidente referme la discussion et passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 42 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'adopter le "Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire".
- 2- De charger la Municipalité de créer un fonds affecté à la réalisation d'infrastructures communautaires et d'établir une directive précisant son utilisation.
- 3- De charger la Municipalité de publier, au bouclage des comptes, la valeur ECA du "patrimoine administratif adapté", servant à la détermination de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire pour l'année en cours.
- 4- De charger la Municipalité de publier annuellement dans le rapport de gestion la surface brute de plancher moyenne par habitant pour la Commune de Rolle, issue des données du SCRIS.

Le **Préavis N° 42** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2013

9. Adoption des comptes 2012 - rapport de la Cofin.

M. Peter lit les conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur les comptes et le rapport de la commission.

M. Hay désire rappeler quelques messages qu'il a déjà présentés il y a une année pour signaler que les comptes dégagent un léger boni, pour des raisons extraordinaires, et ceci pour la seconde fois. La situation financière est vraiment sérieuse mais il reconnaît que la Municipalité a fait d'assez gros efforts dans le domaine des économies par rapport au budget, notamment dans l'entretien des immeubles et certainement encore ailleurs. Néanmoins, les recettes extraordinaires ne doivent pas masquer le fait que la situation financière n'est pas bonne. Il rappelle qu'il a à plusieurs reprises passablement insisté pour que la Municipalité se dote d'un outil de pilotage des finances communales et il approuve la mise en place actuelle du nouveau logiciel. La situation financière étant vraiment sérieuse, il invite la Municipalité à se poser la question du report de certains travaux importants qui n'ont pas encore été décidés.



La présidente clôt la discussion et le vote montre que les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 15 mai 2013
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2012, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2012 est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2013

10. Rapport de gestion 2012 - rapport de la Cogest.

Le président de la commission, M. Lecoultre, lit les conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur les vœux.

Vœu 1 – Restructurer la police administrative en police municipale afin de lui redonner les compétences nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Réponse de la Municipalité: la réforme de l'organisation policière vaudoise en 2012 a posé de nouveaux critères en termes de maintien ou de création d'un corps de police communal ou intercommunal. Parmi eux: - disposer d'un secteur d'intervention clairement délimité géographiquement et cohérent du point de vue opérationnel (en lien avec l'organisation cantonale); - être en mesure d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points de son secteur d'intervention, et donc disposer des effectifs nécessaires (5,6 EPT pour assurer un policier 24 heures sur 24); - accomplir, de façon autonome, l'ensemble des missions qui lui incombent et faire accomplir par ses assistants de sécurité publique celles qui peuvent leur être déléguées, notamment. La Commune de Rolle, avec ses 6000 habitants, ne dispose ni de la taille critique ni des ressources nécessaires à la constitution d'un nouveau corps de police communal (ou police municipale, comme elle existait jusqu'en 2004). Sa seule option serait d'intégrer une police intercommunale qui n'existe pas, entre celles de Nyon et Morges (villes centre).

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 2 – Prendre contact avec les communes voisines afin de créer un corps de police intercommunal.

Réponse de la Municipalité: dans le contexte évoqué ci-dessus, la création d'une police intercommunale ne se justifie pas ou plus dans la mesure où les communes bénéficient de la présence d'un poste de gendarmerie à Rolle, qui s'est étoffé de la présence du centre d'intervention de Bursins tout proche, et d'assistants de police engagés à Rolle pour des tâches relevant de diverses tâches assurées alors par la police municipale, puis dans le cadre du contrat de prestations, dénoncé le 31 décembre 2011. La Municipalité informera dans le courant de l'année 2013 la population sur le nouveau paysage sécuritaire vaudois, avec des intervenants du Canton.



M. Micello confirme qu'il y a bien une présence policière théorique, mais qu'elle est diluée dans les 22 communes et donc pratiquement inexistante. Pas une semaine ne se passe sans que des véhicules ne soient forcés ou des commerces braqués, ceci malgré la pose de caméras de surveillance. Il ne peut qu'encourager la Municipalité à s'organiser avec les communes avoisinantes pour créer un corps de police intercommunal au coeur de la Côte.

Mme Tecon confirme que c'est un problème, que beaucoup de bandes organisées traversent la Suisse et qu'elles sont connues des corps de polices. Une séance réunissant les instances dirigeantes et de gendarmerie se tiendra en automne et il serait positif que les conseillers et habitants se déplacent en nombre afin de poser des questions et d'exprimer leur sentiment d'insécurité. Ce n'est pas qu'un problème cantonal, c'est un problème à l'échelle suisse au vu des frontières ouvertes.

M. Hochstrasser constate que la police s'occupe surtout à amender les parents qui vont chercher leurs enfants aux heures de sorties scolaires, et les forces policières devraient être mieux employées avec une meilleure présence sur le terrain et un cahier des charges revu.

Mme Tecon explique que le comportement des parents qui conduisent leurs enfants à l'école est aussi inadmissible, et ce sont ces mêmes parents qui envoient des courriers et des pétitions en soulignant que les voitures roulent trop vite dans le secteur des écoles. Un parking de dépôt à coût important a dû être créé et l'interdiction de parcage en face du Martinet a dû être posée pour des raisons de circulation des bus; ceux qui râlent pour le parcage et les amendes sont les mêmes que ceux qui se plaignent de l'insécurité.

Mme Rea a remarqué une petite camionnette blanche labellisée "sécurité" qui circule le matin, par exemple à l'avenue du Général Guisan; à quoi et à quel sert cette camionnette?

Mme Tecon explique que 2 petits véhicules blancs identifiés police administrative et 1 voiture électrique pas encore identifiée, circulent pour divers contrôles et surveillance dans les quartiers de la commune.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 3 – Profiter de l'agrandissement futur de la déchetterie afin de créer un local fonctionnel en dur (toilettes, vestiaires, cuisinette) pour les employés qui doivent se contenter actuellement d'une roulotte vétuste et non chauffée en hiver.

Réponse de la Municipalité: ce vœu sera examiné à la faveur des transformations à venir sur le site, le moment venu.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Vœu 4 – Organiser des événements lors des travaux de la Grand Rue.

Réponse de la Municipalité: la Municipalité a déjà annoncé qu'elle organiserait des événements festifs par le premier "Bulletin communal" paru dans l'Echo rollois et aubonnois en mai dernier. La première manifestation en date sera celle qui remplace la fête à Rolle, le samedi 29 juin 2013, à savoir "Rolle en fête". La fête de l'Avent du 1^{er} décembre s'organisera sur une Grand Rue partiellement en travaux, fermée à la circulation ce dimanche-là.

M. Hay, qui est l'initiateur de cette idée, ne pensait pas à des fêtes mais à rendre les travaux attractifs pour que les personnes qui auraient plutôt tendance à les fuir aient finalement envie de les découvrir. Il s'agit de créer un événementiel sur la durée mais pas de façon ponctuelle.

Mme Guisan estime que ce dont les habitants de Rolle auront besoin sera plutôt de l'information; il faudrait principalement organiser des événements informatifs qui précèdent et anticipent les étapes des travaux plutôt que des événements festifs.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 5 – Envisager la possibilité d'animer les quais et de développer un lieu convivial proche du Château.

Réponse de la Municipalité: la Municipalité prend acte de ce vœu, qu'elle approuve sur le principe. A noter que nombreuses sont déjà les manifestations, estivales notamment, organisées à Rolle chaque



année (dont, nouveauté en 2013, la réunion internationale des chiens de Terre-Neuve à la Pentecôte).

Mme Weber Mayerat avait imaginé de petites interventions et non pas des fêtes. L'esplanade du Château pourrait être utilisée par toutes sortes d'artistes pour des manifestations légères, par exemple des sérénades à 1 ou 2 musiciens qui pourraient apporter une belle ambiance. L'esplanade du Château est un lieu peu vivant, qui manque de convivialité durant l'été.

Mme Truc cite l'exemple du dîner blanc sur les quais qui figure sur le site internet de la commune. Elle regrette que peu de rollois et de conseillers rollois y participent, alors qu'à Genève et Paris ce "happening" marche très bien. Cela fait partie des animations mais il est peut-être difficile de faire bouger les rollois...

Mme Guisan estime que les quais n'ont pas besoin d'animation car ils ont pour eux leur beauté et leur vue. Ils peuvent aussi être un lieu méditatif.

M. Hay suggère de méditer en musique...

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu 6 – Améliorer les informations sur la ville de Rolle à la gare (plan de ville, etc...).

Réponse de la Municipalité: il est pris acte de ce vœu, qui s'inscrit dans la nouvelle politique de communication que met en place la Municipalité dans le cadre du suivi du chantier de la Grand Rue.

Le vœu étant accepté par la Municipalité, pas de vote.

Vœu 7 – Aménager les surfaces publiques ou privées avec des pavés à cause de l'écoulement des eaux.

Réponse de la Municipalité: ce vœu sera examiné au cas par cas, selon les travaux à venir. Le Conseil communal en sera naturellement tenu informé.

M. Paley aimerait savoir de quelles surfaces il est question.

M. Lecoultre explique que la commune se goudronne de plus en plus et que le goudron est une surface sur laquelle l'eau s'écoule très vite. A présent la tendance est de retenir l'eau et le pavage permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol plutôt que de filer au lac. Le pavé permet également de semer de l'herbe ou du gazon ce qui donne un aspect plus agréable que celui du goudron, mais c'est plus cher...

M. Hay trouve que l'on s'égare totalement, surtout lorsqu'il s'agit des surfaces privées. Il ne comprend pas ce vœu.

M. Lecoultre précise qu'il s'agit d'un vœu et qu'en matière de surfaces privées il ne peut qu'être question d'encouragement à utiliser un matériau plutôt qu'un autre.

M. Echenard a été surpris par ce vœu, car si l'on construit une route avec des pavés cela créera des nuisances sonores importantes et des vibrations. Les pavés pourraient toutefois être envisagés pour des surfaces telles les places de parc, mais pas là où les véhicules roulent.

M. Peter propose au Conseil de refuser ce vœu 7 qui n'est pas clair du tout.

La présidente fait voter sur la proposition de refus de M. Peter et le vote montre que le vœu est accepté à la majorité.

Le vote montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

M. Buvelot estime que 2 excellents rapports ont été discutés ce soir, ceux de la Cofin et de la Cogest, et selon lui cela est dû au fait que les 2 préavis municipaux sont de très belle qualité, ce qui a permis une égale qualité des rapports. Il pense que le Conseil doit être reconnaissant envers toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des préavis et à celle des rapports.

M. Peter félicite les membres de la Cogest pour leur présence sans faille aux 15 séances de préparation du rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2012 sont acceptées à l'unanimité.



Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2012 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2012, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2012 et en donne décharge aux organes responsables.

Le rapport de gestion 2012 est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 18 juin 2013

11. Motion P. Bréchon «Pour une participation au financement futur du Centre aquatique de Morges».

M. Bréchon demande la prise en considération de sa motion pour les raisons suivantes:

Il a organisé un sondage dans le courant de l'hiver pour savoir s'il valait la peine que la Municipalité se penche, ou pas, sur un préavis relatif à une patinoire éphémère. Au sein du groupe PSRV cela fut un refus à cause du coût et du fait qu'une patinoire était à disposition à Morges. Si on pense patinoire on peut également penser piscine puisque Morges est en train de mettre sous toit un projet de centre aquatique. Pourquoi appuyer ce projet? Car beaucoup de piscines se sont construites ou vont se construire dans les villes et villages alentours, mais toutes se ressemblent. Il faut essayer de favoriser la diversité, et Morges propose cette diversité. Si le Conseil accepte la prise en considération de cette motion la Municipalité pourra préavis en septembre, car en septembre il est noté dans le programme du Centre aquatique qu'il y aura constitution de la société anonyme. Il serait donc intéressant que la Municipalité de Rolle puisse prendre contact avec celle de Morges dans le courant de l'été afin de voir quelle serait la faisabilité pour une commune hors district et pour approcher la question des coûts. Les coûts pour la constitution du capital-actions serait au maximum de Fr. 15.- par habitant. D'après ses projections, le coût de construction, pour Rolle, serait aux alentours de 1 mio 5, voire 1 mio 8. Il pense qu'il faudrait saisir cette opportunité qui serait une manière de dire que l'on fait un effort pour que les rollois puissent participer à un projet d'envergure. Cette motion ne fait que mandater la Municipalité pour préavis en septembre 2013.

Mme Rea voit une grande différence de chiffre entre le montant de Fr. 120'000.- pour une patinoire à Rolle et 1 mio 5 pour une piscine à Morges.

M. Bréchon rétorque que le montant de Fr. 120'00.- se répèterait d'année en année puisque la patinoire serait à remonter chaque année.

M. Hay, suite à la votation positive sur le PIR, ne pensait pas que notre solidarité s'exporterait sur le district d'à côté et il s'oppose à ce que l'on participe aux efforts financiers des voisins, surtout quand on voit le nombre de projets qui se sont accumulés dans le cadre du Plan d'Investissement Régional.

Mme Safi trouve que la commune a la chance d'avoir le lac et une plage, et on pourrait profiter de l'emplacement du camping pour développer un lieu aquatique avec piscine.



M. Buvelot remarque qu'après avoir accepté de justesse d'arroser, par le biais du PIR, notre district, voilà que l'on propose de participer au financement d'une piscine dans un autre district, alors même qu'un nombre important de communes directement concernées refusent ce projet. Rolle n'a pas pour vocation de voler au secours des projets "foireux" et il faut refuser cette motion avec fermeté.

Mme Rea précise que la patinoire qu'elle préconise serait une toute petite patinoire; rien à voir avec le projet morgien.

M. Hochstrasser félicite M. Bréchon pour son projet et remarque qu'à Rolle et ailleurs dans le district il y a de nombreux bassins.

Mme Guisan s'est rendue récemment à l'Aquaparc de Renens qui dispose de nombreuses animations telles toboggans, trampolines, etc. Si c'est ce type d'animations que la future piscine de Morges veut offrir à la génération montante, elle refuse.

Mme Truc revient sur le sujet de la patinoire et a constaté que des installations fixes avec des dalles en plastique ont eu un énorme succès, par exemple sur la Place Saint-François à Lausanne, ou à Gland. Ce sont de petites installations qui ne sont certainement pas très chères; elle reviendra auprès du Conseil après avoir mené une étude sur ce thème.

M. Bréchon, revenant sur le sujet de la piscine, précise qu'à Gland il s'agit d'une patinoire de glace naturelle qui revient à Fr. 120'000.- par année. Il précise que les horaires d'ouverture du bassin rollois au public sont les lundis et mercredis de 18h15 à 21h00. Par rapport à la remarque de Mme Safi, il serait lui-même enchanté de pouvoir participer à un projet de piscine couverte à Rolle. Ce qui est proposé ce soir est de faire l'économie d'une piscine couverte à Rolle, et en compensation de financer celle de Morges.

La présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que cette motion est refusée à une écrasante majorité (2 voix pour).

12. Postulat C. Hochstrasser «Cours de sensibilisation des enfants à vélo».

M. Hochstrasser précise que son postulat concerne les jeunes enfants qui font leur apprentissage du vélo. Même un adulte responsable à vélo n'a pas de place sur la route. Il remercie les autorités qui font déjà un gros travail de prévention, par exemple la gendarmerie vaudoise qui se déplace dans les écoles afin d'instruire les enfants. Il a récemment vu à Porrentruy des agents de police qui encadraient une quinzaine d'élèves à vélo roulant à la file et qui leur donnaient des ordres et des consignes sur les comportements à adopter tout en corrigeant leurs erreurs. Cela se fait dans le Jura ainsi que dans quelques communes vaudoises, par exemple à Payerne. Le but de son postulat est que la ville de Rolle soit le déclencheur de ce projet et que des accidents soient évités.

M. Schatzmann n'est pas favorable à ce postulat car il estime que les parents devraient eux-mêmes passer du temps à éduquer leurs enfants, et leur apprendre par exemple à circuler convenablement à vélo. Il est tout à fait d'accord avec les cours de sensibilisation donnés à l'école, mais par contre il est assez dubitatif car cela se passe certainement très bien sous la conduite des agents mais cela n'empêche pas les mêmes enfants de faire les fous quelques heures plus tard sur leur vélo et de s'exposer à un danger.

M. Hochstrasser lit une recommandation du bureau de prévention routière qui stipule que les autorités communales sont partie prenante de la sécurité.

M. Walter trouve que la problématique se trouve également au niveau des lieux de roulage, et qu'il faudrait profiter des travaux en cours ou qui seront prévus, pour mettre en place des pistes cyclables qui favoriseraient le déplacement sans empiéter sur le trafic. La Municipalité pourra certainement tenir compte de cette problématique pour les aménagements futurs.



Mme Tecon informe que la Municipalité n'a rien contre ce postulat mais a par contre un petit souci organisationnel dans le sens où ces formations sont organisées par une section "prévention" de la gendarmerie dans le cadre scolaire. Ce que la commune peut faire est d'envoyer un courrier à l'ASPAIRE et à la gendarmerie pour proposer cette option de formation.

La présidente clôt la discussion et passe au vote qui montre que ce postulat est accepté à la majorité.

13. Postulat I. Guisan « Débat public organisé par la Municipalité avant la mise à l'enquête publique de plans de quartier ».

Mme Guisan souhaite qu'avant des projets importants tels Bellefontaine ou Schenk, la municipalité convie la population à des moments qui soient à la fois informatifs et de discussion.

Mme Tecon réagit car cela se fait déjà; il y a eu une consultation publique pour le quartier des Eaux, une séance au Casino pour le plan de quartier de Carnall Hall, en novembre dernier également le service de l'urbanisme a organisé une séance d'information sur la stratégie de développement en relation avec chaque plan de quartier en travail et chaque affectation de terrain pour fournir des explications et un programme pour chacun. Il faut qu'il y ait assez de matière lors des séances afin de nourrir la discussion. Pour Buttes-Jardins une séance publique se tiendra le 19 septembre et pour Schenk, cela suivra. Pour qu'une séance soit organisée les plans doivent être au point, les mandataires à disposition, les urbanistes et les développeurs doivent être présents et les options à défendre devant la population clairement définies. Cela se fait ainsi car c'est une obligation mais aussi parce que la Municipalité a envie de partager avec la population; à relever que c'est le meilleur moyen de prendre la température auprès de la population afin d'adapter le projet en conséquence et d'éviter d'éventuelles oppositions.

Mme Weber Mayerat constate que l'urbanisme est fondamental dans la vie d'une ville et que Rolle a connu un très fort développement qui a été mal pensé en s'ouvrant à des multinationales; il ne reste plus d'endroits pour les petits artisans. Il est fondamental qu'une ville soit mixte, artisanat/industrie/tertiaire. Il est important que la population puisse se déterminer et faire part de ses choix de société.

Mme Erhwein Nihan soutient le postulat car il doit permettre aux gens de prendre la parole. Comment pourrait-on rendre ces séances participatives pour trouver plus d'idées?

Mme Tecon relève que lors de la validation de l'Etude stratégique, aucune question n'a été posée. La Municipalité travaille, fait des choix qui ne sont pas limitatifs, en fonction d'un schéma directeur régional. Elle est par ailleurs déçue d'entendre que ce sont toujours les mêmes doléances qui reviennent sur le tapis, par exemple à propos des petits artisans, alors qu'il y a déjà été répondu à maintes reprises. De petites choses sont faites pour eux, par exemple des places de parc pour leurs camionnettes, mais la Municipalité n'a pas la maîtrise du foncier. Beaucoup de surfaces sont restées durant longtemps sur le marché et beaucoup d'artisans sont dernièrement venus de l'extérieur. Même si la Municipalité trouvait un droit de superficie pour faire construire un bâtiment artisanal, le prix des loyers ne pourrait pas être celui qu'ils paient aujourd'hui, et la Municipalité n'y peut rien, c'est la loi du marché.

M. Hay recadre le débat en rappelant que le postulat demande de l'information et des débats. La Municipalité a organisé nombre de débats et si la population n'y participe pas, peut-être est-ce aux conseillers de les y inciter.

M. Goël reconnaît qu'il y a des problèmes pour l'artisanat sur la commune et que cela a déjà été largement débattu. Certains artisans au centre ville ont des problèmes de fonctionnement et des solutions intercommunales sont à trouver. En ce qui concerne les plans de quartier, il a également déjà été dit que des séances d'informations seraient organisées pour les 3 grands projets à venir; pour ces séances, il faut que la Municipalité soit prête, et ait à disposition un certain nombre de données déjà discutées entre les diverses parties et le service d'aménagement du territoire.



Mme Truc estime que les conseillers ont été élus par les rollois afin de prendre des décisions et d'apporter des solutions et des réponses pour la population, sinon à quoi servent-ils?

M. Roland confirme que la Municipalité organise beaucoup de séances informatives, ce qui est une très bonne chose, alors pourquoi s'opposer au postulat qui va dans le même sens?

Mme Guisan donne l'exemple de la discussion qu'elle a organisée sur le thème des logements protégés. Elle y avait invité une personne de référence, très au fait de ce sujet, et pensait que c'était l'occasion idéale d'anticiper, de se renseigner et d'avoir de la matière pour ensuite mieux réfléchir. Ce qu'elle aimerait favoriser c'est cette anticipation qui permet de digérer l'information. Elle préconise les deux niveaux de débats; l'anticipation pour s'informer et assimiler puis la discussion pour discuter et convaincre. Ce qu'elle propose est d'un autre ordre que ce qui se fait déjà par la Municipalité et elle requiert les deux niveaux de discussions pour des débats de société.

M. Micello ne soutient pas le postulat car il trouve que le système de préparation des projets, de présentation à la population, de gestion des procédures fait que tous les outils sont en place pour que la population puisse se déterminer et se prononcer. Les moyens existent et les gens peuvent s'informer.

Mme Byrne Garelli souligne que l'on ne peut pas forcer la curiosité des gens. Lors de la séance d'information qu'elle a organisée à propos des travaux du Martinet, seules 18 personnes se sont déplacées. En outre elle précise que le travail de la Municipalité s'inscrit dans l'histoire; il y a quelques législatures, une municipalité a pris la décision d'acheter les terrains de "La Pièce" et une partie de ces terrains était réservée pour les PME de Rolle et environs, mais cela n'a pas marché. A présent il n'y a presque plus de terrains à développer, et le dernier terrain qui appartient à la commune se trouve vers la déchetterie ce qui permettrait de l'étendre. Il est aujourd'hui trop cher pour la commune d'acheter des terrains à des privés.

M. Schatzmann pense que déjà beaucoup de séances d'information sont organisées et que les gens ne se déplacent pour y participer que s'ils sont directement concernés ou s'ils sont opposés.

La présidente clôt la discussion et le vote montre que le postulat est refusé à une très nette majorité.

14. Propositions individuelles et divers.

M. Micello fait un compte-rendu à propos de la séance de l'ASPAIRE qui s'est tenue le 12 juin 2013. Il avoue avoir été surpris de relever, dans le rapport de gestion daté du mois d'avril, cette phrase au niveau du chapitre des finances: "le plafond d'endettement prévu dans les statuts est insuffisant, nous devons l'augmenter, le réadapter de façon spectaculaire. Depuis sa fixation, la commune de Rolle a demandé de prendre en charge la construction du Martinet D et E, alors qu'en son temps Rolle souhaitait investir pour ces bâtiments. Cette façon de faire ne change rien pour les communes, c'est même un avantage pour notre association qui sera propriétaire des bâtiments". Ce rapport étant daté du mois d'avril 2013, M. Micello demande à la Municipalité quand elle a communiqué cette décision à l'ASPAIRE, sous quelle forme, officielle ou pas, et si tel est le cas est-il possible d'avoir copie du courrier envoyé? Il a reçu lors de cette séance, certaines informations que le Conseil demande depuis un certain temps et c'est en lisant ces documents qu'il a appris qu'on allait sortir du plafond d'endettement à peu près 30 millions pour le collège du Martinet et que Rolle ne sera plus propriétaire mais paiera quand même 42% de la construction du collège. Il ressent donc un sentiment de désinformation. En entendant le président du Codir, il a eu l'impression que tout était déjà sous toit. En tant qu'élus rollois suppléant il a été assez surpris d'apprendre ces points lors d'une séance d'association intercommunale. Le nombre de délégués suppléants a été augmenté et les enjeux actuels de l'ASPAIRE sont énormes; on parle de 60 millions pour le plafond d'endettement et Rolle doit assurer entre 42% et 44% de ce montant. Ce qui l'a surpris également lors de cette séance c'est la délégation rolloise, inexistante. Il a constaté que les représentants des différents villages sont organisés et se regroupent afin de pouvoir discuter entre eux, ce qui n'est pas le cas des représentants rollois, dispersés dans la salle; quand il faut discuter d'un point rollois, pas possible de



faire front commun alors que Rolle est le principal contributeur. Nous n'avons pas l'organisation et la discipline nécessaires pour faire valoir notre poids. Il demande aux conseillers, aux chefs de groupes, aux municipaux de se prendre en main. Il souhaite que la délégation rolloise s'organise et se prépare, même s'il est difficile pour chacun de dégager du temps. A propos du collège de Gilly, il rappelle que la commune devra payer le 40%.

M. Goël revient sur le sujet de l'ASPAIRE et de la séance dont il a parlé en début de séance, cette séance étant déjà la quatrième avec les syndicats et municipaux concernés, sachant que le Codir a également tenu de nombreuses séances pour discuter de ces questions d'investissement très importantes. Plusieurs façons de financer ont été débattues car si nous voulons inscrire les 30 millions dans le plan de financement cela pose un problème pour le plafond d'endettement. Il a été discuté la possibilité que chaque commune verse sa part, c'est-à-dire que Rolle mette 12 millions mais ce serait très difficile pour certaines communes. Si le Conseil n'a pas reçu d'informations auparavant c'est car depuis déjà quelques mois les pourparlers sont en cours. Il y a des choix à faire et est-ce que la Commune veut rester propriétaire? A terme, peut-être au cours de la prochaine législature, la fusion des communes sera l'option pour la région car il sera devenu impossible pour les communes de fonctionner seules.

M. Schatzmann à propos de l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASPAIRE, informe que ce point sera porté à l'attention de la commission de gestion de l'ASPAIRE avant la prochaine séance de cette commission.

M. Micello reprend la question précédemment posée, à savoir sous quelle forme la Municipalité a demandé à l'ASPAIRE la prise en charge de la construction des bâtiments D et E du Martinet. Par ailleurs, il a lu que la commune de Bex avait pu modifier son plafond d'endettement, avec accord de l'Etat, pour des constructions scolaires, l'une des seules exceptions acceptées par l'Etat. Il y a peut-être donc d'autres solutions.

M. Roland a entendu dire qu'un séquoia situé à côté du terrain de football sera abattu. Est-ce vrai?

Mme Byrne Garelli répond par l'affirmative.

M. Hochstrasser informe qu'une récolte de signatures par le groupe UDC se fera les 8 et 22 juin à l'extérieur de la déchetterie après réponse positive de M. Juillet. Il demande si le règlement est valable pour tout le monde pour les prochaines récoltes de signatures.

Mme Tecon n'a pas entendu parler de cette demande précisément, mais il a été décidé de ne pas permettre l'entrée à la déchetterie pour les récoltes de signatures. Cette ligne de conduite, même si elle ne figure pas dans le règlement, continuera à être en vigueur.

M. Walter rappelle qu'il a déjà été demandé à la Municipalité de fournir, dans ses communications aux conseillers, un compte-rendu des séances intercommunales. Il est indispensable que ce qui est débattu dans les conseils intercommunaux soit présenté devant le Conseil. Il a pour sa part participé au conseil du groupe intercommunal du Conseil Régional où il a été dit que la troisième voie autoroutière entre Nyon et Genève est passée en première priorité au niveau fédéral, que les horaires des transports publics ont été travaillés et améliorés au niveau des points noirs du district, et que dans le cadre du grand Genève des assises transfrontalières auront lieu. Les zones artisanales intercommunales intéressent également le conseil intercommunal. Un rapport portant sur le potentiel d'énergies renouvelables dans le district a été présenté, avec une première analyse sur les potentiels de géothermie, les potentiels de panneaux solaires et autres, et diverses pistes sont explorées.

M. Goël confirme que des informations seront transmises pour les prochains conseils. Concernant le Conseil Régional, il est déjà intervenu, par le biais du Canton, pour l'étendue des 3 voies autoroutières de Genève à Nyon. A propos des zones artisanales il y a déjà eu plusieurs séances avec des syndicats du district pour discuter des possibilités de zones de développement: les zones déjà légalisées et les zones qui ne le sont pas encore. L'objectif est d'avoir un plan de ces zones artisanales pour le district de Nyon de façon à aller devant le Canton et d'obtenir, en ayant démontré que la démarche se fait de façon intercommunale, de pouvoir légaliser un certain nombre de ces zones et de conserver la maîtrise foncière en légalisant des terrains actuellement en zone agricole.



ou intermédiaire. Cela permettrait d'obtenir des terrains à prix raisonnable et le Conseil Régional pourrait les mettre à disposition d'entreprises ou de coopératives pour des réalisations artisanales.

Mme Safi, à propos du point 3 des communications municipales, n'a pas obtenu de réponse à propos des Fr. 16.50; est-ce qu'il s'agit d'une taxe par habitant, ou par foyer, d'une taxe obligatoire ou destinée à ceux qui en font la demande ? Pourrait-on imaginer des potagers urbains, pour créer des liens entre les habitants, sur les chicanes de l'avenue Général Guisan, sur des terre-pleins, friches ou des giratoires, ainsi que cela se fait déjà dans d'autres villes?

M. Echenard explique que chaque chicane à l'avenue Général Guisan sera dotée d'un arbre, conformément à la mise à l'enquête. Les potagers urbains se trouveraient d'ailleurs en des zones dangereuses. Pour les espaces verts, il n'y aura plus de gazon mais de la prairie pour y accueillir des animaux, notamment des moutons, et les oiseaux vont y revenir; cela se fera de plus en plus à Rolle. Pour les déchets méthanisables, Fr. 16.50 est un prix par habitant; ce n'est pas avec la taxe forfaitaire que l'on organise les tournées à la déchetterie. Le mécanisme qui a été mis en place pour les ordures ménagères requiert l'impôt, la taxe forfaitaire et la taxe au sac. Tout ce qu'il y aura à payer pour ceux qui veulent un service à domicile sera le container adéquat. L'association l'Espérance se rendra au domicile des personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie, pour une somme modeste; ce processus est en cours.

M. Hay, au vu du milliard et demi que l'Etat doit injecter dans sa caisse de pension, espère que ce sujet est sous contrôle pour la commune.

M. Goël est bien sûr au courant de la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat, et il a fait un rapide calcul pour la commune de Rolle, au vu du 3% supplémentaire versé par l'employeur. Ces 3% sur la caisse de pension représentent Fr. 120'000.-.

Mme Rea a assisté au conseil communal de Nyon pendant lequel un micro est remis à chaque conseiller qui prend la parole. Cette façon de faire pourrait-elle être en vigueur à Rolle?

M. Micello remercie la présidente de son travail durant l'année écoulée, ce qui donne lieu à des applaudissements.

Mme Choulat Pugnale relève que les us et coutumes du Conseil font que les jetons de présence de la dernière séance sont offerts; cette année ils pourraient l'être à l'association Sésame. Sa proposition est acceptée.

M. Jaquet annonce que le 29 juin Rolle sera en fête et que les 5 municipaux se trouveront à 5 postes répartis en ville, à des emplacements stratégiques, chacun avec un thème d'information bien précis. D'autres animations seront également prévues. Il mentionne "Ciné Air" et l'exposition d'été de l'office du tourisme à la salle des Chevaliers; il remercie les représentants de la presse.

Mme Byrne Garelli précise que le 29 juin, lors de la partie officielle, les lauréats du concours d'idées du Château seront nommés.

La présidente prend congé de l'assemblée en soulignant que ce fut une année dense en projets et débats, notamment avec l'introduction de la taxe au sac et de la participation au PIR, qui l'ont quelque peu fait transpirer... elle a apprécié de passer de l'autre côté de la salle et de découvrir le côté plus formel des débats et les divers règlements. Elle remercie la Municipalité, l'administration communale, entre autre M. Pascal Petter, le bureau du Conseil, l'huissier M. Daniel Rojard et la secrétaire.

Elle lève la séance à 21h39.

Au nom du Conseil communal

Florence FRIES
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire